



# Réforme de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés ou AAH

Une réforme est un changement de la loi.

Cette réforme concerne l'Allocation Adulte Handicapé  
aussi appelée AAH.

L'AAH est une somme d'argent pour aider  
les personnes en situation de handicap qui  
n'ont pas assez d'argent pour vivre.

La réforme s'intéresse à la déconjugalisation de l'AAH.



## Table des matières

<b>La déconjugalisation c'est quoi ? .....</b>	<b>3</b>
Le calcul conjugalisé .....	3
Le calcul déconjugalisé.....	3
<b>Quelles sont les règles de la déconjugalisation ? .....</b>	<b>5</b>
La déconjugalisation est automatique.....	5
La déconjugalisation n'est pas toujours conseillée .....	5
La déconjugalisation c'est pour toujours.....	5
<b>La réforme de la déconjugalisation et vous .....</b>	<b>6</b>
Si vous êtes célibataire.....	6
Si vous êtes en couple et avez déjà l'AAH .....	6
Si vous êtes en couple et obtenez l'AAH après le 1 <sup>er</sup> septembre 2023 .....	6
Déclaration de votre situation .....	7

## La déconjugalisation c'est quoi ?

Le montant de l'Allocation Adulte Handicapé ou AAH dépend de l'argent déclaré aux impôts, c'est-à-dire des revenus.

On peut calculer le montant de l'AAH de 2 façons :

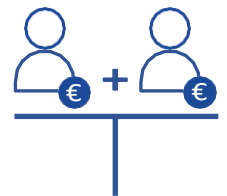
### Le calcul conjugalisé

On additionne les revenus :

- de la personne en situation de handicap
- de son conjoint ou de sa conjointe

On appelle cela le **calcul conjugalisé**.

Si la somme totale est trop importante, la personne en situation de handicap n'a pas le droit à l'AAH.



### Le calcul déconjugalisé

Un nouveau système arrive à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Ce nouveau système s'appelle la **déconjugalisation**.

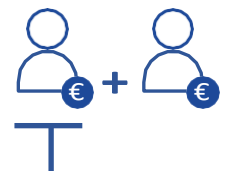
La déconjugalisation sépare les revenus :

- de la personne en situation de handicap
- du conjoint ou de la conjointe

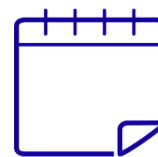
Le montant de l'AAH est calculé en fonction des revenus de la personne en situation de handicap.

On appelle cela le **calcul déconjugalisé**.

La déconjugalisation va permettre à des personnes en situation de handicap d'avoir le droit à l'AAH.



Les personnes en situation de handicap qui vont profiter de la déconjugalisation auront leur 1<sup>er</sup> versement d'AAH en novembre 2023.



## Quelles sont les règles de la déconjugalisation ?

La Caisse d'Allocation Familiale ou CAF et la Caisse de la mutualité agricole ou MSA sont les 2 organismes qui versent l'AAH.



### La déconjugalisation est automatique

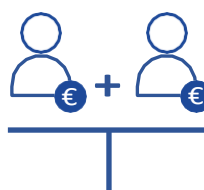
Si vous avez déjà l'AAH, votre caisse va mettre à jour votre dossier automatiquement.



### La déconjugalisation n'est pas toujours conseillée

Votre caisse va faire :

- un calcul conjugalisé



OU



- un calcul déconjugalisé

Votre caisse va choisir quel calcul vous permet d'avoir l'AAH la plus importante.

### La déconjugalisation c'est pour toujours

Si votre AAH est déconjugalisée, elle va rester déconjugalisée pour toujours.

## La réforme de la déconjugalisation et vous

### Si vous êtes célibataire



Rien ne change pour vous tant que vous êtes célibataire.

Si vous déclarez à votre caisse que

vous êtes en couple

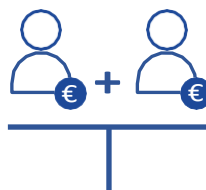
à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023,

votre AAH va être calculée selon le calcul déconjugalisé.

### Si vous êtes en couple et avez déjà l'AAH

Votre caisse va faire :

- un calcul conjugalisé



OU



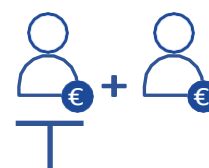
- un calcul déconjugalisé

Votre caisse va choisir quel calcul

vous permet d'avoir l'AAH la plus importante.

Vous passez au calcul déconjugalisé

quand c'est plus intéressant pour vous.



### Si vous êtes en couple et obtenez l'AAH après le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Vous aurez le droit à la déconjugalisation.



## Déclaration de votre situation

Vous devez toujours déclarer à votre caisse.

- **Votre situation familiale.**

Par exemple, vous devez dire si :

- vous êtes en couple,
- vous avez un enfant
- vous avez divorcé

- **Vos revenus**

Si vous avez l'AAH et que vous avez la déconjugalisation, vous devez continuer à déclarer tous les revenus de votre conjoint ou de votre conjointe.

Pour plus d'informations, regardez le site [www.handicap.gouv.fr](http://www.handicap.gouv.fr)



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](http://Com'access) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)  
Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : [www.inclusion-europe.eu/easy-to-read](http://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read)  
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon  
Nous remercions vivement Tess et Anthony du collectif CAP'acité ( site capacite.net )  
pour la relecture et la validation du document.